

Tarif des douanes

Je voudrais maintenant faire quelques observations d'ordre général. Je reconnais la générosité dont, monsieur l'Orateur a fait preuve en permettant au député d'Edmonton-Est (M. Yurko) d'occuper le fauteuil. Nous sommes toujours très heureux quand un député très objectif occupe le fauteuil, et monsieur l'Orateur n'aurait où choisir un député plus impartial cet après-midi.

Nous examinons certaines modifications très positives apportées au tarif au sujet d'articles importés pour venir en aide aux infirmes. Bien que ma première réaction soit de féliciter le gouvernement de sa très généreuse initiative, ce qu'elle est effectivement, je la trouve quelque peu hypocrite. Il y a quelques semaines, nous avons débattu à la Chambre un projet de loi tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise en prélevant une taxe d'accise sur tous les appareils destinés aux infirmes. Nous avons alors demandé pourquoi une taxe spéciale était prélevée sur les appareils orthopédiques pour le dos, les jambes et ainsi de suite, alors que nous venions à peine de recevoir un rapport sur les invalides. Les députés d'en face ont répondu qu'ils examineraient l'affaire, feraient rapport à la Chambre et modifieraient peut-être la loi. Les députés de ce côté-ci espèrent sincèrement que cette initiative est attribuable à leur intervention. Nous accueillons cette mesure avec satisfaction. Pour nous, c'est une mesure progressiste et positive. Il en va de même de toute la question du matériel dentaire.

● (1740)

Je tiens à signaler à la Chambre un aspect que le ministre d'État aux Finances a retenu. Si ces marchandises sont admises au Canada en franchise, c'est que nous n'en produisons pas de semblables chez nous. Elles ne risquent pas, par conséquent, de créer des difficultés à nos propres producteurs. Ce qui nous amène à nous demander combien de fois nous acceptons les produits étrangers en franchise ou en leur accordant un traitement préférentiel? Si des produits analogues ne sont pas fabriqués au Canada, c'est essentiellement parce que les produits étrangers inondent le marché canadien.

Nous devons examiner très attentivement toute cette affaire, et il importe, à mon avis, d'en saisir le comité au plus tôt, de façon que nous puissions l'envisager dans la perspective du développement de nos propres industries, avec l'espoir, en quelque sorte, de venir en aide à nos vis-à-vis.

Quand je vois une mesure comme le bill C-90, je me demande de quelle intention il procède. Quand nous décidons de réduire le tarif sur toute une série de produits, dans quelle optique le faisons-nous? Puisque le Canada n'a manifestement pas la moindre stratégie industrielle, il ne peut être évalué par rapport à nos objectifs d'ensemble. Puis nous examinons la liste que les Nations Unies ont établie des pays les moins développés ou qui se développent le plus lentement. C'est parce que nous nous soucions d'aider ces pays que nous réduisons le tarif, modifions les contingents et abolissons nos barrières douanières. A-t-on suffisamment réfléchi aux répercussions que l'entrée de ces marchandises chez nous risque d'avoir sur ces pays? A la lecture de la documentation que le ministre a eu l'amabilité de nous fournir, nous constatons que le Bangladesh, la Guinée, Haïti et la Tanzanie figurent parmi les principaux partenaires commerciaux des pays les moins développés. Nous importons en franchise de ces pays du café vert, de la bauxite et des produits à base de jute et nous nous imaginons que nous

leur rendons service en agissant ainsi. Je me demande si c'est toujours vrai.

Lorsqu'on songe à une mine de bauxite dans un pays du tiers monde et que l'on voit dans quelles conditions le minerai est extrait de la mine ou lorsqu'on apprend qu'un pays décide d'exploiter une récolte commerciale, comme le café, et qu'on essaie de voir à qui l'exportation de cette récolte rapporte, on se rend compte tout de suite que ce n'est qu'une petite élite et non l'ensemble du pays qui profite de ces exportations. Cette élite utilise-t-elle une terre agricole productive uniquement pour produire une récolte commerciale comme le café? C'est une question que nous devons nous poser si nous voulons prendre ce que nous considérons comme des mesures très positives pour supprimer certaines barrières tarifaires et importer plus de produits, surtout des pays en voie de développement.

De quelle façon devons-nous faire une telle évaluation? Selon moi, c'est une question importante et la seule façon de l'examiner sérieusement serait une étude au comité et non pas à la Chambre. Pendant les délibérations d'un comité, nous pouvons demander à des experts si c'est vraiment avantageux pour la Guinée ou la Tanzanie que le Canada importe certains produits ou si nous devrions plutôt en importer d'autres.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien compris, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a dit qu'il espérait que le bill serait renvoyé à un comité pour que nous puissions convoquer des experts et approfondir la question. Je me trompe peut-être, mais il me semble que le bill sera débattu en comité plénier à la Chambre. N'ai-je pas raison, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député a raison. La motion à l'étude demande que le bill soit renvoyé au comité plénier. La Chambre devrait peut-être retenir ce que le député a dit et je devrais peut-être pour ma part signaler qu'il ne s'agit pas vraiment d'un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de son intervention. J'avais bien compris que le bill serait étudié au comité plénier et j'ai fait cette observation pour contester le bien-fondé d'une telle façon de procéder. Vu l'importance des travaux dont la Chambre doit s'occuper, notamment la loi sur le pouvoir d'emprunt que nous étudierons dans quelques jours, et vu l'analyse intensive qui sera faite de cette mesure au comité plénier, voulons-nous vraiment consacrer le temps précieux de la Chambre à un bill comme celui-ci? J'en doute. J'encouragerais également les députés à réfléchir en deux fois avant de prendre le temps de la Chambre pour examiner article par article le bill C-90, à se pencher sur les diverses dispositions de notre Tarif douanier qui concernent les produits destinés aux handicapés, les articles dentaires, les produits agricoles divers, etc. Il s'agit d'un bill très technique. Ce n'est pas le genre de bill qui se prête à ce genre de discussion.

Je terminerai là, en recommandant aux députés de penser aux importants projets de loi en attente, qui sont beaucoup plus sérieux que ce bill comme portée générale à examiner, et d'envoyer celui-ci le plus rapidement possible au comité, donc d'envisager de l'envoyer au comité permanent plutôt qu'au comité plénier, comme on l'a proposé.